



PROCES VERBAL **du Conseil Municipal** **du 9 juin 2023 à 19h**

Etaient présents :

Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents :

Elodie DELABRE et Philippe DELAIGUE.

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Denis AGUILHON.

QUORUM : 8

Secrétaire : Sylvie JOUVE.

Date de convocation : le 6 avril 2023.

Affiché le 13/06/2023

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du précédent Conseil.
3. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.
4. Questions diverses

Délibération n°2023-35

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Le Maire propose de désigner Sylvie JOUVE en qualité de secrétaire de séance.
A l'unanimité Sylvie JOUVE est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-36

Objet : Adoption du procès verbal du précédent Conseil.

Le Maire propose l'adoption du procès verbal du précédent Conseil Municipal.
A l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2023 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

Délibération n°2022-37

Objet : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;
Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils

municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

I) Vérification du quorum

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 13

- Majorité des membres en exercice : 8

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Marie-Claude BIGOT, M. Marc GAYT, Mme Sylvie JOUVE et Mme Amélie ENJOLRAS.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Monique LAGER.

III) Élection des délégués et des suppléants

La liste paritaire déposée et enregistrée est la suivante : ST VINCENT SENATORIALES, liste composée de :

- Jean-Benoît GIRODET
- Amélie ENJOLRAS
- Gilles KACZMAREK
- Monique LAGER
- Louis POMMIER
- Sylvie JOUVE

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

-bulletins blancs ou nuls : 3

-suffrages exprimés : 11

Ont obtenus :

- Liste ST VINCENT SENATORIALES : 11 voix

Suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste ST VINCENT SENATORIALES : 3 sièges de délégués et sont élus :
 - M. Jean-Benoît GIRODET
 - Mme Amélie ENJOLRAS
 - M. Gilles KACZMAREK
- Liste ST VINCENT SENATORIALES : 3 sièges de suppléants et sont élus :
 - Monique LAGER
 - Louis POMMIER

➤ Sylvie JOUVE

Fait à St Vincent, le 9 juin 2023, pour extrait conforme,

QUESTIONS DIVERSES / AVIS :

Le Maire,
Jean-Benoît GIRODET



La secrétaire de séance,
Sylvie JOUVE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Sylvie Jouve, the secretary of the meeting.